

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie. La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 069705

10/10/99

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3249

Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BENNANI Mustapha

Date de naissance : 24-08-1957

Adresse : 3 Rue HAFIDZ IBRAHIM AP3 CASABLANCA

Tél. : 0661186986

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur CHELLY Chafik
Ophtalmologiste
82, Rue Soumaya (Imm. Fiat)
Quartier des Palmiers - Casablanca
Tél: 05 22 23 30 53 / 05 22 25 83 70
05 22 98 47 84
INPE: 091040931

Date de consultation : 16/01/2002

Nom et prénom du malade : BENNANI Mustapha

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection Oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

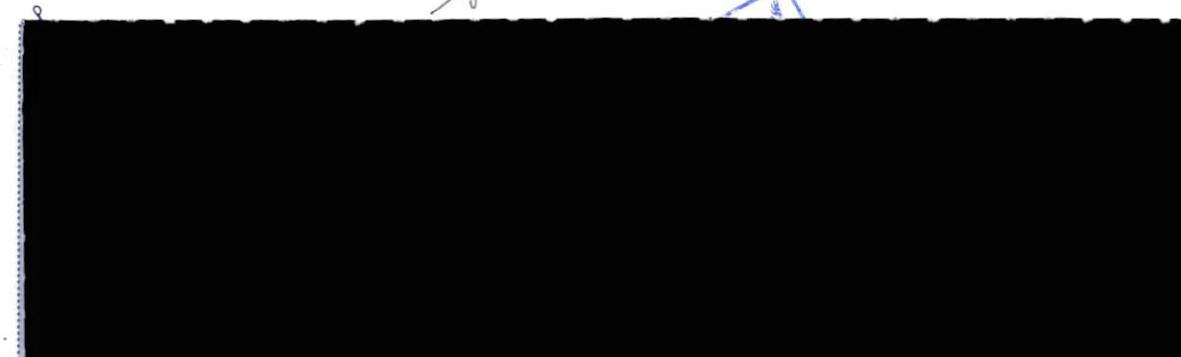
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/01/22	CS	—	300 D	Docteur CHIBILY Chafik OPHTHALMOLOGISTE 82, Rue Soukaina (Imm. Fiat) Quartier des Palmiers - Casablanca Tél : 05 22 25 84 84 05 22 25 84 84 INPE : 091040931
06/01/22				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie CHIBILY 27, Rue Mousaab Noureddine Cauthier - Casablanca Tel : 05 22 26 06 06	06-01-22	887,40

INPE: 091040931

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

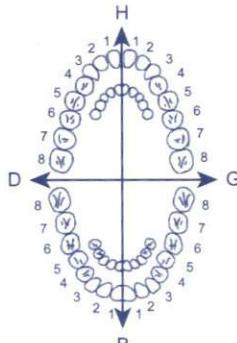
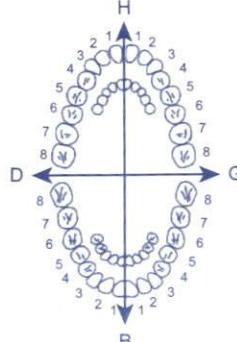
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		
	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553		
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur CHELLY Chafik

Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômé de l'Université de Marseille
 Chirurgie de la la Cataracte - Strabisme
 Voies Lacrymales - Réfractives - Kératocône
 Toutes explorations ophtalmologiques

الدكتور الشلبي شفيق

أمراض و جراحة العيون

خريج كلية الطب بمرسيليا
 جراحة المياه البيضاء - الحول
 القناة الدمعية - إزالة النظرات - القرنية المخروطية
 جمع فحوصات العين

6 janvier 2022

Monsieur BENNANI Mustapha

CE 0459

Steripharma
PPC:134,40 dh.

Distributeur au Maroc:
 Laboratoires STERIPHARMA
 Z.I. Lina N 347 Sidi Maarouf
 CASABLANCA-MAROC
 N du CE 18376/2017/DMP
 Date d'attribution du CE 18/01/18

178.30 X2

~~357,80~~

✓ MONOPROST UNIDOSES

1 goutte, le soir au coucher, dans les deux yeux, pendant 1 mois

~~91,50 X2~~

SV

183 ALPHAGAN COLLYRE

1 goutte, le matin et soir, pendant 1 mois

125 AZOPT COLLYRE

1 goutte, le matin et soir, dans les deux yeux, pendant 1 mois

~~19,00 X2~~

- DIAMOX GP

1 comprimé, le matin le midi et soir, pendant 1 mois

24,60 KCL SIROP

1 cas, le matin le midi et soir, pendant 1 mois

~~34,40 X2~~

✓ - NEOVIS COLLYRE

1 goutte, le matin le midi et soir, dans les deux yeux, pendant 1 mois

887,40

A RV 1 MOIS

Rue Soumaya - Résidence CHAHRAZADE II

Immeuble Fiat & Jeep - 2^{ème} étage - Palmiers - Casablanca

📞 : 05 22.25.83.70 / 05 22.23.30.53 / 05 22.98.47.84

Urgences : 06 61.33.04.44 . whatsapp : 06 52.10.00.12

6 118001 070114

Laboratoires Sothema Bouskoura
 AZOPT® 10 mg/ml collyre en suspension, 5 ml
 Boîte de 1 flacon
 PPV : 125,00 DHS
 AMM N° 261/18DMP/21/NRS

446373 MA

Diamox® 250mg
 24 Comprimés
 sécables

6 118000 013259

Docteur CHELLY Chafik

Ophthalmologiste

82, Rue Soumaya (Imm. Fiat).
 Quartier des Palmiers - Casablanca
 Tél: 05 22.25.83.70
 05 22.98.47.84

INN : 091040931

زنقة سومية - إقامة شيراز 82
 عماره فيات & جيب - الطايرق الثاني حي - الدار البيضاء

📞 : 05 22.23.30.53 / 05 22.25.83.70

06 52.10.00.12 : 📲 06 61.33.04.44

مستعجلات : 06 61.33.04.44

26106501

Lot / Fab / EXP :

7P33
05 2021
05 2023

Monoprost 50 microgrammes/ml

collyre en solution en récipient unidose

PPV : 178.90 DH



6 118001 072583

Distribué par le laboratoire SOTHEMA,
BP N°1, 27182 Bouskoura, Maroc

26106501

Lot / Fab / EXP :

7P33
05 2021
05 2023

Monoprost 50 microgrammes/ml

collyre en solution en récipient unidose

PPV : 178.90 DH



6 118001 072583

Distribué par le laboratoire SOTHEMA,
BP N°1, 27182 Bouskoura, Maroc

Fabriqué par les Laboratoires

ALLERGAN

Westport, Co. Mayo, Irlande
Importé par les Laboratoires



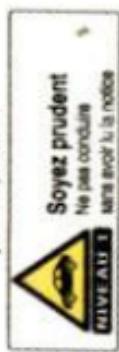
PPV:91DH50

Alpha^{gan}
Brimonidine
0.2%

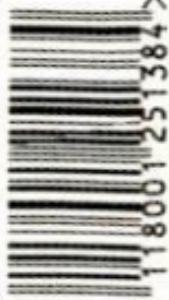
Collyre en solution

Tableau A (Liste I)

(جدول ١) (الدواء)



ALPHAGAN® 0.2%
Collyre en solution, flacon de 5 ml



Flacon de 5 ml

6 118001251384 >

Fabriqué par les Laboratoires

ALLERGAN

Westport, Co. Mayo, Irlande
Importé par les Laboratoires



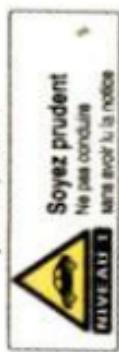
PPV:91DH50

Alpha^{gan}
Brimonidine
0.2%

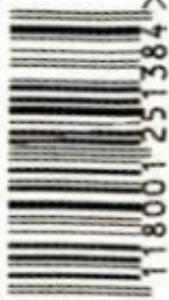
Collyre en solution

Tableau A (Liste I)

(جدول ١) (الدواء)



ALPHAGAN® 0.2%
Collyre en solution, flacon de 5 ml



Flacon de 5 ml

6 118001251384 >